



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAC Ile-de-France

PLAN DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX EDITEURS 2020-21

Formulaire avec pièces à remplir pour constitution du dossier

I. FORMULAIRE DE DEMANDE

A. Informations sur la maison d'édition

Nom ou dénomination sociale :

Forme juridique (SA, SARL, association, etc.) :

Année de création :

Nombre d'employés :

ETP :

Numéro SIRET (14 chiffres) de l'établissement référencé sous le code NAF Edition de livre :

Adresse postale du siège social

Téléphone :

Courriel :

B. Dirigeant

Qualité (gérant, etc.) :

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

C. Catalogue de la maison d'édition

Nombre de nouveautés publiées par la maison d'édition

- en 2019 :
- en 2020 :

Nombre total de titres au catalogue :

Nombre de titres au catalogue relevant des segments éditoriaux suivants :

Segment éditorial	Nombre de titres au catalogue
ouvrages pratiques	
guides	
ouvrages scolaires, parascolaires et outils pédagogiques	
ouvrages techniques et professionnels	
dictionnaires et encyclopédies	
livrets d'opéra et partitions de musique	
publications à caractère apologétique ou confessionnel	
ouvrages ésotériques	

Nombre de titres par langue :

Langue	Nombre de titres au catalogue
Langue française et langues de France	
Autres langues	

D. Aides obtenues depuis le 14 mars 2020

Nous vous prions de lister les aides éventuellement obtenues par la maison d'édition au titre des dispositifs suivants depuis le 14 mars 2020 :

- 2^e étage du fonds de solidarité : attention, il ne s'agit pas de la subvention que la structure a pu obtenir dans la limite de 1 500€ par mois, mais de la subvention additionnelle qu'elle a pu percevoir du conseil régional.
- Fonds d'urgence du Centre national du livre (CNL)
- Aides des collectivités territoriales (régions, etc.)

Dénomination du financeur	Intitulé de l'aide	Nature de l'aide (subvention, avance remboursable, etc.)	Montant de l'aide	Date de notification

E. Conséquences de la crise sur la maison d'édition

Nous vous prions d'indiquer en euros le chiffre d'affaires réalisé par la vente de livres à 5,5 % de taux de TVA, nets des remises et des retours, au cours des deux derniers exercices comptables.

Dates exercice comptable		
Nombre de mois de l'exercice comptable (si différent de 12 mois)		
Chiffre d'affaires réalisé par la vente de livres		

Nous vous prions d'indiquer en euros le chiffre d'affaires réalisé par la vente de livres à 5,5 % de taux de TVA, nets des remises et des retours, au titre de la période d'activité de ventes de livres de mars à mai.

	Mars à mai 2018	Mars à mai 2019	Mars à mai 2020
Chiffre d'affaires réalisé par la vente de livres			

II. ATTESTATION SUR L'HONNEUR – OBLIGATIONS RELATIVES AUX DROITS D'AUTEUR

Dénomination :

N° SIREN ou SIRET :

Je, soussigné _____ agissant en qualité de

....., atteste sur l'honneur être en conformité avec les obligations

légales, réglementaires et contractuelles, notamment l'obligation de l'exploitation permanente et suivie des

œuvres, qui m'incombent vis à vis des titulaires de droits d'auteur des livres de mon catalogue.

Fait à

Le

Signature

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

III. ATTESTATION SUR L'HONNEUR – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN A L'EDITION

N° SIREN ou SIRET :

Dénomination :

Je, soussigné, agissant en qualité de
....., atteste sur l'honneur que les documents transmis au titre de la
demande de subvention exceptionnelle de soutien à l'édition sont exacts.

Fait à

Le,

Signature

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

IV. CHARTE DE BONNES PRATIQUES DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE, ENGAGEMENT DES BENEFICIAIRES DU PLAN DE SOUTIEN AUX EDITEURS

Le fonds de soutien aux éditeurs vise à les aider, par des subventions exceptionnelles, à faire face aux effets de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre d'un plan de soutien de l'ensemble du secteur du livre, qui concerne aussi les auteurs et les libraires. Il est donc demandé aux éditeurs de mettre à profit cette subvention pour maintenir, et même renforcer, leur solidarité à l'égard de ces derniers.

Le bénéficiaire, à travers son représentant légal, s'engage :

- A respecter les lois de 1981 et 2011 relatives au prix du livre et les usages et bonnes pratiques qui en découlent ;
- A maintenir une relation commerciale et professionnelle vertueuse et solidaire avec les diffuseurs, les distributeurs et les libraires ;
- A continuer de s'acquitter dans les meilleurs délais des droits dus aux auteurs et aux titulaires des droits photographiques et iconographiques, et à honorer l'ensemble de ses obligations à leur égard. L'éditeur s'engage de plus à honorer les créances arrivées à échéance à l'égard des prestataires qui concourent à l'édition et à la fabrication des livres ;
- A équilibrer la programmation des nouveautés entre auteurs confirmés et débutants ;
- A maintenir, dans la mesure du possible, tous les emplois.

Le (s) représentant(s) légal /légaux de l'entreprise,

A _____, le

Nom(s), Prénom(s), signature